**ANNEXE AU CONTRAT :**

Le règlement intérieur est affiché au sein de l’auto-école. (visible intérieur et extérieur de la vitrine)

Pour toute leçon de conduite, vous devez avoir votre livret numérique (application Kopilote téléchargée sur votre téléphone) ainsi qu’une pièce d’identité valide.

Pour toute absence injustifiée, seul le justificatif médical est valable pour l’annulation d’heure. (justif. à nous envoyer par mail ou en main propre sous un délai de 48h)

Vous devez penser à annuler 48h réelles avant, donc 48h ouvrée sinon l’heure est dûe.

Toute heure posée devra être payée immédiatement en CB ou espèces.

Les règlements par chèque ne sont plus acceptés.

La conduite supervisée pour les jeunes de - 17 ans est interdite.

POUR OBTENIR UNE DATE D’EXAMEN DE PERMIS :

Vous devez réussir : 2 EXAMENS BLANCS avec un résultat de 25 Points minimum, et sans faute éliminatoire.

**LE BUREAU N’EST PAS HABILITE A DONNER DES PLACES D’EXAMEN.**

**NOUS ATTENDONS LES DIRECTIVES DE LA DIRECTION DE LA SECURITE ROUTIERE**

**AFIN D’AVOIR UN ACCES SUR LE SITE DE RDV PERMIS.**

La durée minimum est de 4 à 8 SEMAINES ENVIRON, après avoir fait les examens blancs.

*Nous attirons votre attention****pour les candidats se présentant en conduite accompagnée :***

***Il ne faudra surtout pas oublier de présenter le livret à l'inspecteur.***

*En cas d'omission le candidat perdra le bénéfice de la conduite accompagnée et aucun retour en arrière ne sera possible en cas de recours.*

**TOUT COMPORTEMENT AGRESSIF ET IRRESPECTUEUX ENTRAINERA LA RESTITUTION DU DOSSIER SANS INDEMNISATION !**